



SECONDENATURE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° 2018-01

CREATION GRAPHIQUE ET VISUELLE DE L'ASSOCIATION SECONDE
NATURE ET SES PROJETS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES

Ce document comprend le règlement de la consultation et le descriptif technique particulier.



SOMMAIRE

1.1	<u>IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR</u>	3
1.2	<u>OBJET DE LA CONSULTATION</u>	3
1.3	<u>PROCEDURE UTILISEE</u>	3
1.4	<u>MONTANT ET MODALITES DE REGLEMENT DU MARCHE</u>	3
1.5	<u>DURÉE DU MARCHE</u>	4
1.6	<u>PILOTAGE</u>	4
1.7	<u>DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES</u>	4
1.8	<u>CONTENU ET MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)</u>	4
1.9	<u>PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS</u>	4
1.10	<u>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	5
1.11	<u>SELECTION DES PRESTATAIRES</u>	5
1.12	<u>DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR SUR DEMANDE DE L'ASSOCIATION SECONDE NATURE PAR LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS</u>	6
1.13	<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	6
2.1	<u>CONTEXTE</u>	7
2.2	<u>ENJEU</u>	7
2.3	<u>OBJET ET CONTENU DE LA MISSION</u>	7
1.13.1	Objet	8
1.13.2	Le prestataire	8
1.13.3	Contenu de la mission	8



1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

L'association Seconde Nature, représentée par son Président – Christian Carassou-Maillan

SECONDE NATURE
27bis rue du 11 Novembre
13 100 Aix-en-Provence

Seconde Nature est une association loi 1901. Elle a pour mission, sur un plan local, national ou international, la création, la médiation, la formation, la production, la diffusion ainsi que toute autre action en faveur du développement des cultures électroniques et des arts multimédias. Les achats de l'association sont soumis à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret 2016-360 du 27 mars 2016 au titre de sa qualité de pouvoir adjudicateur.

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet de réaliser la création graphique et visuelle de l'association et ses projets : système d'édition / déclinaisons supports / site web / webdesign.

1.3 PROCEDURE UTILISEE

- *Réglementation*

Ce marché est passé en procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 27 mars 2016 et de l'article 42 - 2ème paragraphe de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 10 de l'ordonnance 2015-889 du 23 juillet 2015

- *Description de la procédure*

Cette consultation a pour objet de retenir des prestataires pour le marché défini dans le Descriptif Technique particulier - partie 2 du cahier des charges.

1.4 MONTANT ET MODALITES DE REGLEMENT DU MARCHE

Le montant maximum du marché est de 89 000€ HT.

Le lot n°2 du marché (programmation événementielle) est soumis à l'obtention des financements publics nécessaires de la Biennale 2020.

La mission du prestataire, débutera à partir de la notification du marché et de la signature du bon de commande par le mandataire selon ses besoins.

La mission du prestataire prendra fin à la date de 10 avril 2021.



1.5 DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 36 mois à compter de la notification du marché et de la signature du contrat.

1.6 PILOTAGE

Le pilotage de la mission sera assuré par le Directeur et le chargé de communication de l'association Seconde Nature :

- M. Mathieu Vabre
- M. Jérôme Flayac

1.7 DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES

La date et l'heure limite de réception des offres est fixée au : **04 AVRIL 2018 à 17h**

1.8 CONTENU ET MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

• *Contenu du DCE*

⇒ Le présent dossier de consultation (incluant le Règlement de la Consultation - partie 1 et le descriptif technique de la consultation - partie 2) ; Le marché

• *Mise à disposition du DCE : par voie électronique*

Conformément à l'article 40 du décret précité, le pouvoir adjudicateur met à disposition du candidat le dossier de consultation par téléchargement sur le site www.secondenature.org.

• *Modifications éventuelles du DCE*

Seconde Nature se réserve le droit d'envoyer au plus tard 3 jours avant la date de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

• *Demandes de renseignements d'ordre administratif et technique*

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement de leur offre au maximum 3 jours calendaires avant la date limite de réception des offres par email à l'adresse jerome.flayac@secondenature.org

1.9 PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- ⇒ Le marché dûment rempli et signé de la personne habilitée ;
- ⇒ L'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée de la personne habilitée (ou possibilité de remplir les formulaires DC1 et DC2) ;
- ⇒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires et les références professionnelles du candidat concernant les 3 dernières années ;



SECONDE NATURE

- ⇒ La copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ⇒ Le RIB du candidat ;
- ⇒ L'offre du candidat.

1.10 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le candidat peut remettre son offre soit :

- *En mains propres au sein des locaux de l'association Seconde Nature:*
Seconde Nature, 27 bis rue du 11 Novembre, 13 100 Aix-en-Provence
et
horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 10h à 18h

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :

- « *Nom de l'entreprise candidate* »
- « NE PAS OUVRIR avant le **04 AVRIL 2018 à 17h** »

Consultation N° 2018-01: « **CREATION GRAPHIQUE ET VISUELLE DE L'ASSOCIATION SECONDE NATURE ET SES PROJETS** »

Les plis sont remis contre récépissé. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au cahier des charges ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront remis à leur auteur.

- *Par courrier :*

Les plis sont envoyés en recommandé à l'adresse suivante :

Seconde Nature, 27 bis rue du 11 Novembre, 13 100 Aix-en-Provence

L'enveloppe extérieure comportera les mentions suivantes :

- « *Nom de l'entreprise candidate* »
- « NE PAS OUVRIR avant le **04 AVRIL 2018 à 17h** »

Consultation N° 2018-01: « **CREATION GRAPHIQUE ET VISUELLE DE L'ASSOCIATION SECONDE NATURE ET SES PROJETS** »

Les dossiers doivent impérativement **être réceptionnés** avant la date limite et l'heure fixée au cahier des charges. Ceux qui parviendraient après ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

- *Dépôt électronique d'offres :*

La seule remise des offres dématérialisées n'est pas autorisée. Une copie numérique est néanmoins souhaitée par le pouvoir adjudicateur en complément de l'offre papier. Le candidat enverra la copie à l'adresse jerome.flayac@secondenature.org

1.11 SELECTION DES PRESTATAIRES

Après analyse du dossier des candidats, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants :

- **Critère 1** : Qualité esthétique de la proposition (30%)



SECONDE NATURE

- **Critère 2** : Qualité de la proposition technique (30%)
- **Critère 3** : Prix (40%)

La sélection du prestataire sera réalisée par Seconde Nature.

Le démarrage de la prestation est attendu à compter de la notification du marché.

Le marché ne comprend pas de montant minimum, l'association Seconde Nature commandera les éventuelles prestations via des bons de commande émis selon les besoins.

L'association Seconde Nature se réserve le droit de déclarer le marché infructueux ou sans suite.

1.1 CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- *Confidentialité*

Le prestataire sera soumis aux clauses de confidentialité en vigueur au sein de l'association Seconde Nature.

1.12 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR SUR DEMANDE DE L'ASSOCIATION SECONDE NATURE PAR LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS

Après sélection du prestataire, le marché ne sera définitivement attribué qu'après la production des documents suivants :

- ⇒ Attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois
- ⇒ Attestation de régularité sociale datant de moins de 6 mois
- ⇒ Attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité

Ces documents seront demandés par Seconde Nature au prestataire retenu après la sélection.

1.13 INFORMATIONS DIVERSES

- Le financement de l'association est réalisé principalement par des aides publiques et/ou européennes.
- Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).
- Les propositions doivent être rédigées en langue française
- Les livrables doivent être rédigés et livrés en langue française
- Les variantes ne sont pas autorisées
- Les groupements sont autorisés
- La sous-traitance est autorisée mais doit être déclarée
- Le délai de validité des offres remises est de 90 jours

La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction du présent cahier des charges.



2. DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA CONSULTATION

2.1 CONTEXTE

Seconde Nature est un opérateur précurseur dans le champ des cultures et des arts numériques à Aix-en-Provence.

Son activité s'articule autour de 5 axes

- La création et le soutien d'artistes émergents ou confirmés
- La programmation pluridisciplinaire avec les institutions culturelles partenaires de la Métropole
- L'éducation artistique et la sensibilisation auprès des publics
- Le développement des pratiques amateurs et la formation professionnelle
- La structuration professionnelle et la coopération internationale : réseaux européens et internationaux des arts numériques

L'association déploie son activité à l'année (exposition, musique, production, formation, transmission, projets internationaux, etc.) ainsi qu'une Biennale consacrée aux arts et cultures numériques.

Il sera demandé au candidat de travailler sur deux axes :

- PROGRAMMATION ANNUELLE REGULIERE : la conception et la réalisation de l'identité graphique, ainsi que l'ensemble des déclinaisons (programme, livret, plaquettes, signalétiques, flyers, sites internet, habillage vidéos, etc.) de notre activité saisonnière.
- PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE BIENNALE 2020 : la conception et la réalisation de l'identité graphique, ainsi que l'ensemble des déclinaisons (programme, livret, plaquettes, signalétiques, flyers, sites internet, habillage vidéos, etc.) de la biennale internationale dédiée aux arts et cultures numériques de 2020.

2.2 ENJEU

PROGRAMMATION ANNUELLE REGULIERE **Seconde Nature** souhaite lancer une refonte de son identité graphique et visuelle et la réactualiser chaque année.

PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE BIENNALE 2020 La seconde édition de **CHRONIQUES, Biennale des arts et Cultures Numériques 2020** implique une communication massive (grand public, publics périphériques) et spécifique (institutionnels, professionnels, presse, enseignants) à l'échelle locale, nationale et internationale.

2.3 OBJET ET CONTENU DE LA MISSION



1.13.1 Objet

L'objet de la présente consultation est de réaliser la création graphique et visuelle de l'association et ses projets, ainsi que ses déclinaisons (print, web).

1.13.2 Le prestataire

Le prestataire est un candidat expérimenté ayant une grande expérience professionnelle en gestion de projet d'accompagnement dans la transition d'identité visuelle. Une expérience particulière en définition du positionnement régional : PACA et OCCITANIE est demandée.

1.13.3 Contenu de la mission

Seconde Nature recherche un prestataire pour réaliser des prestations graphiques et visuelles. Le prestataire devra respecter les axes suivant : axe stratégique, axe créatif et déclinaison graphique.

Le marché est alloti :

1 / PROGRAMMATION ANNUELLE

2 / PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE BIENNALE 2020

La mission se déroulera au sein et à l'extérieur de l'association Seconde Nature et des locaux de Seconde Nature, elle concernera un ou plusieurs sites, et associera pleinement l'équipe de Seconde Nature.

Le prestataire devra diviser son offre d'accompagnement en deux lots distincts, ci-après explicités.

LOT 1 : PROGRAMMATION ANNUELLE

1.1 Détails de la prestation :

Axe stratégique

Orientation du projet et définition de l'écosystème de Seconde Nature

Axe créatif

Benchmarking

Présentation de carnets de tendance et de carnets graphiques

Réunions avec le chef de projet communication de Seconde Nature et suivi

Création visuelle forte

Déclinaison graphique par typologies de propositions :

- Programmation artistique
- Programmation culturelle



Supports attendus par Seconde Nature :

Print :

- Flyer
- Dépliant
- Brochure
- Publicité (magazines)
- Affichage Grand format et petit format
- Annonces espace public (bus, abris-bus, gares...)

Déclinaisons Multimedia

- Site Web
- Newsletters
- Réseaux sociaux
- Episodes vidéos
- Affichage digital en gare (images animées, vidéos)

Signalétique

- Bâches
- Kakemonos
- Hampes, banderoles
- Cartels

1.2 Compétences requises du prestataire :

Il est demandé aux candidats de posséder les compétences requises sur la maîtrise de la vidéo, du web design, des compétences stratégiques de marque et du suivi de projets.

Nous demandons aux candidats de soumettre leur offre avec la présentation des tarifs par coût journalier, afin de faciliter la comparaison.

LOT 2 : PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE

2.1 Détails de la prestation

Ce lot est soumis aux financements par les financeurs liés à la biennale 2020 et sera commandé au temps imparti.

Seconde Nature se réserve le droit d'annuler la commande du lot 2 en cas de non financement de la Biennale 2020 par les financeurs publics.

Axe stratégique

Orientation du projet et définition de l'écosystème de Seconde Nature

Axe créatif

- Benchmarking
- Présentation de carnets de tendance et de carnets graphiques
- Réunions avec le chef de projet communication de Seconde Nature et suivi

Création visuelle forte



Déclinaison graphique par typologies de propositions :

- Programmation artistique
- Rencontres professionnelles
- Programmation culturelle

Supports attendus par Seconde Nature :

Print :

Flyer
Dépliant
Brochure
Publicité (magazines)
Affichage Grand format et petit format
Annonces espace public (bus, abris-bus, gares ...)

Déclinaisons Multimedia

Site Web
Newsletters
Réseaux sociaux
Episodes vidéos (> Web série)
Affichage digital en gare (images animées, vidéos)

Signalétique

Bâches
Kakemonos
Hampes, banderoles
Cartels

Goodies

Totebag
Coque téléphone

2.2 Compétences requises du prestataire :

Il est demandé aux candidats de posséder les compétences requises sur la maîtrise de la vidéo, du web design, des compétences stratégiques de marque et du suivi de projets.

Nous demandons aux candidats de soumettre leur offre avec la présentation des tarifs par coût journalier, afin de faciliter la comparaison.